

● RÉVISEZ VOS CLASSIQUES ! CHAQUE JOUR, LE TEXTE D'UN GRAND ÉCONOMISTE

Mancur Olson



« Logique de l'action collective » (1965)*

Il existe trois facteurs distincts mais cumulatifs qui interdisent aux plus grands groupes de servir leurs propres intérêts. En premier lieu, plus le groupe est grand, plus la fraction du bénéfice que reçoit chaque personne travaillant dans l'intérêt commun est réduite, moins la récompense est adéquate à l'activité déployée en faveur de la collectivité, et plus celle-ci est éloignée d'obtenir un montant optimal du bien collectif, en admettant qu'elle en obtienne quelque chose.

En deuxième lieu, puisque plus le groupe est grand, plus la part du bénéfice total revenant à chaque individu ou à quelques membres représentant le groupe est petite, moins il est vraisemblable qu'un petit nombre de représentants (et à plus forte raison un individu isolé) gagne assez pour supporter les charges qu'entraîne pour eux l'obtention même d'une petite portion du bien collectif ; en d'autres termes, plus vaste est le groupe, moindre est la probabilité d'une interaction oligopoliste qui aiderait à obtenir le bien.

Troisièmement, plus les membres du groupe sont nombreux, plus les coûts de l'organisation sont élevés et plus ardues les obstacles à surmonter avant qu'on puisse obtenir quelque quantité que ce soit. Pour ces raisons, plus le groupe est grand, plus il aura de mal à se procurer une quantité optimale du bien collectif et des groupes très grands d'ordinaire n'y réussissent pas sans mesures de coercition ou d'incitations extérieures indépendantes.

À présent que toutes les dimensions de groupe ont été examinées, il nous est loisible de nous livrer à la classification qui s'impose... L'équivalent du monopole pur est évidemment l'individu isolé en dehors du marché à la recherche de quelque bien collectif, d'un bien sans économies ou des économies externes. Dans l'ordre de grandeur qui correspond à l'oligopole dans les groupes d'économie de marché, il existe deux types distincts de groupes, les groupes « privilégiés » et les groupes « intermédiaires ».

Un groupe « privilégié » est un groupe tel que chacun de ses membres ou du moins l'un d'entre eux a intérêt à se procurer le bien collectif, quitte à en sup-

porter la charge entière. Dans un groupe de ce genre, le bien collectif a les chances d'être obtenu et ce sans l'organisation de groupe ni coordination quelconque.

Plus le groupe est grand, plus il aura de mal à se procurer une quantité optimale du bien collectif...

Un groupe « intermédiaire » est un groupe où un seul membre reçoit une part de bénéfice suffisante pour l'inciter à se procurer le bien lui-même, mais qui ne compte pas assez de membres pour qu'aucun d'entre eux ne remarque si les autres contribuent ou non à l'acquisition du bien collectif.

Dans ce type de groupe, le bien collectif peut aussi bien être acquis que ne pas l'être mais il ne peut pas l'être sans quelconque coordination ou organisation.

L'équivalence de la concurrence atomistique dans une situation non marchande est le très grand groupe que nous appellerons le groupe « latent ». Il offre cette particularité que la contribution ou l'absence de contribution d'un membre du groupe n'affecte pas sensiblement les autres, aussi personne n'a-t-il de raison de réagir. Un individu dans un groupe « latent » ne peut donc par définition apporter une contribution notable à un effort de groupe et puisque personne dans le groupe ne réagit s'il n'apporte pas sa contribution, il n'a aucun motif à l'apporter. Par conséquent, rien ne pousse ces groupes « latents », à agir en vue d'obtenir un bien collectif parce que, quelque utile que soit ce bien pour le groupe pris dans sa totalité, il ne représente pas pour l'individu un motif suffisant pour payer des redevances à une organisation travaillant dans l'intérêt du groupe latent, ou pour supporter sous quelque forme que ce soit une part des coûts qu'entraîne nécessairement une action collective. »

(*) Extrait (p. 63-66) de Mancur Olson (2011) « Logique de l'action collective », éditions de l'université de Bruxelles, 214p. Edition en anglais sous le titre *Collective Action, Public Goods and the Theory of Groups*, 1965, 1971, Harvard University Press (Cambridge, Mass., and London, England).

● BIO

● MANCUR OLSON, LE SOCIOLOGUE

Économiste américain (1932-1998), Mancur Olson, l'un des principaux contributeurs à la théorie des choix publics, est connu au travers de ses deux livres « Logique de l'action collective » et « The Rise and Decline of Nations ». Le premier ouvrage constitue un tournant majeur dans la réflexion sur la rationalité à l'œuvre dans l'action collective, en y appliquant le raisonnement coûts/avantages. D'où son fameux paradoxe du passager clandestin : un acteur rationnel a intérêt à profiter d'une action collective sans y participer.

● LE REGARD DE... ALAIN TRANNOY*

Le passager clandestin

Peut-il y avoir une fourniture de bien ou service collectif en dehors de l'État par le seul jeu d'acteurs agissant en fonction de leur strict intérêt personnel ? L'économiste répond par la négative en général en se référant au phénomène du passager clandestin. En fait, l'analyse est plus subtile et ce passage de « la Logique de l'action collective » est la première réflexion d'importance sur l'impact de la taille et de la composition des groupes dans la poursuite de leur intérêt collectif.

Plus le groupe est grand et composé d'une multitude d'acteurs de petite taille, moins il sera capable de trouver en son sein les forces pour engendrer une action collective, chacun de ses membres se défaussant sur les autres pour l'assurer. Un groupe de taille importante ne peut être sauvé de l'inefficacité que s'il comporte en son sein des membres beaucoup plus puissants que les autres, susceptibles, tout à la fois, de ressentir une perte substantielle si le bien public vient à manquer et de payer un coût plus élevé pour son obtention. Une traduction immédiate à l'activité économique s'applique au contrôle des sociétés anonymes via leur conseil d'administration. Si l'actionnariat est très dilué, aucun actionnaire ne consentira à fournir les efforts nécessaires à l'obtention des informations et à l'analyse des résultats de la société afin de savoir si ses dirigeants agissent bien en fonction de l'intérêt des actionnaires. En revanche, la présence d'actionnaires puissants est une garantie que l'effort sera fourni au bénéfice de l'ensemble. La gestion économique, environnementale et politique du monde s'apparente à celle d'une société dont les pays seraient les actionnaires. Les biens communs s'appellent paix, préservation des ressources rares de la planète, lutte contre le risque climatique, santé des populations face aux pandémies, harmonie dans les relations commerciales et monétaires, etc. Au total, presque 200 actionnaires autour de la table des Nations unies, qui constituent un grand groupe au sens « olsonien » du terme. Il est de bon ton de se lamenter, dans les relations internationales, du poids « trop » important de quelques pays. Il faudrait au contraire s'en réjouir dans la perspective de la recherche de l'action collective. Le poids des États-Unis dans le monde a longtemps été suffisamment important (45 % du PIB mondial au sortir de la Seconde Guerre mondiale) pour qu'ils puissent supporter seuls ou presque des biens collectifs, comme la défense du monde libre. Ils le font encore, mais l'exemple tunisien montre que ce modèle est vraisemblablement en voie d'épuisement. La Chine, aujourd'hui, l'Inde demain auront le poids suffisant pour supporter une



Alain Trannoy

partie du fardeau, à condition de partager la même vision du bien commun, ce qui n'est pas encore assuré.

(*) Cette série est réalisée avec la participation du CERCLE DES ÉCONOMISTES. Chaque jour l'un de ses membres éclaire la pensée d'un grand auteur.